

Lundi le 25 novembre 2019

## **Berce du Caucase : une lutte acharnée dans la MRC de Bellechasse**

L'organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud (OBVCdS) a effectué son travail d'éradication de la berce du Caucase tout au long de la saison estivale. Plusieurs sites d'infestation sont présents sur le territoire de la MRC de Bellechasse, dont le plus important est situé sur les berges de la rivière Boyer. Du point d'origine de l'infestation jusqu'à l'embouchure du fleuve, cette espèce exotique envahissante s'est répandue sur 21 km de rives, passant par les municipalités de Saint-Charles-de-Bellechasse, Saint-Michel-de-Bellechasse et Saint-Vallier. Cela représente environ 35 000 m linéaires de rives à parcourir.

L'éradication de la berce du Caucase est une tâche exigeante dont la difficulté est accentuée par la température estivale ainsi que les particularités retrouvées près de la rivière Boyer. La topographie accidentée, les accès restreints et la présence d'aubépine sont quelques-uns des obstacles rencontrés par l'équipe. Toutefois, les efforts acharnés de l'OBVCdS, appuyés par la firme QUADRA environnement, ont permis de retirer environ 15 000 plants en bordure de rivière. Puisque chaque plant peut produire 20 000 graines, ce sont des millions de graines qui n'ont pas été relâchés.

D'autres sites d'infestation sont présents dans les municipalités de Beaumont, Saint-Vallier et Armagh. Chacun de ces sites a fait l'objet d'un suivi régulier tout au long de la période estivale.

### **L'importance d'éradiquer la berce du Caucase**

Cette espèce exotique envahissante a été importée en Amérique du Nord pour sa dimension imposante et son impressionnante floraison. Cependant, la berce du Caucase est un risque pour la santé humaine et la biodiversité. Sa sève contient des toxines causant de sévères brûlures chimiques lorsqu'exposée au soleil. De plus, la grande production de graine ainsi que son développement tôt au printemps rivalise avec le développement des autres plantes. La floraison est un moment critique pour la lutte à la berce du Caucase, puisque les graines produites sont en dormance de 3 à 5 ans dans le sol. L'éradication complète nécessite donc des efforts rigoureux, et ce, sur plusieurs années.

### **Du positif pour le futur**

Afin d'évaluer l'ampleur de la tâche, QUADRA environnement a réalisé un inventaire printanier de la berce du Caucase sur les berges de la rivière. Parmi les observations, peu de plantules ont été retrouvées, ce qui veut dire que la banque de graines en dormance dans le sol s'est grandement amenuisée. Cela démontre que les efforts d'éradication déployés depuis 2016 fonctionnent. De plus, la grande majorité des plants ayant produit des graines à l'été 2019 proviennent probablement de graines ayant été libérées dans le sol avant les premiers efforts d'éradication de 2016.

## **La population aux aguets**

Les efforts d'éradication réalisés depuis maintenant 3 ans ont permis à l'OBVCdS de mieux connaître la répartition de la berce du Caucase sur son territoire, soit dans les MRC de Bellechasse, Montmagny et L'Islet. Toutefois, l'aide de la population est primordiale pour dénicher de nouveaux plants. Durant la période estivale, c'est plus d'une trentaine de signalements de citoyens et de municipalités qui ont été rapportés à l'organisme. Heureusement, la majorité d'entre eux se sont avérés être de fausses alertes. Toutefois, cela démontre bien l'intérêt grandissant de la population face à l'enjeu de santé publique liée à l'éradication de la berce du Caucase.

Rappelons que les efforts d'éradication s'inscrivent dans le projet d'offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches. Dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), 969 000\$ sur trois ans ont été octroyés aux 9 OBV de la Chaudière-Appalaches pour lutter contre cette espèce exotique envahissante.

Personne contact :

Bruno Fortin,  
Responsable du PDE et de la lutte contre la berce du Caucase,  
[pdeau@obvcotedusud.org](mailto:pdeau@obvcotedusud.org), 418-248-4566 poste 521